

norme de moralité n'a pas toujours été à la hauteur des préceptes du Divin Pacificateur que nous sommes maintenant appelés à soutenir et à défendre. Il nous faut cependant avoir assez de courage et être suffisamment conscients de nos valeurs spirituelles pour opter sans hésitation pour la façon chrétienne de vivre.

Il faut regretter profondément qu'en dépit de l'évidence du caractère sacré et de la justice de notre cause, ceux qui ont rédigé la Charte des Nations Unies et le traité de l'Atlantique-Nord n'aient pas jugé à propos d'insérer au moins une fois dans le texte les mots de "Dieu", de "la destinée éternelle de l'homme" et des "valeurs spirituelles et morales". Le préambule au pacte proposé aurait plus de force s'il contenait la profession de foi que voici:

Ils croient en Dieu, en la destinée éternelle de l'homme et en la sauvegarde des valeurs morales et spirituelles.

Le projet de traité de l'Atlantique-Nord, quoique réticent dans son texte et restreint dans sa sphère d'action, ménage du moins une assurance partielle contre le progrès des forces du mal. Il incombe donc à tous les Canadiens de toutes les provinces sans exception, de l'approuver et de l'appuyer.

Un communiqué officiel du gouvernement actuel paru dans les journaux du 19 mars 1949 a laissé entendre que le Canada accueillait avec enthousiasme le projet de traité de l'Atlantique-Nord. On ne peut guère s'enthousiasmer de ce que le Conseil de sécurité des Nations Unies avoue n'avoir pas réussi à remplir son principal rôle, celui de maintenir la paix et la sécurité internationales, ni de ce qu'on ait reconnu un peu tard que la Russie, en abusant du veto, n'a jamais souhaité constituer un organisme international efficace d'application des lois. Comment s'enthousiasmer de l'échec apparent d'une organisation dans laquelle tout le monde civilisé avait placé son espoir d'une paix durable et de l'aveu de nos hommes d'État qui confessent avoir eu tort de s'en remettre à la bonne foi d'un régime qui, depuis son origine, vise ostensiblement à la révolution mondiale, à la destruction de la foi chrétienne et à l'édification de la société communiste?

A mon humble avis, monsieur l'Orateur, la pensée de mes commettants et de la population de la province de Québec, au sujet du traité dont nous sommes saisis, pourrait se résumer de la façon suivante: Bien que nous croyions toujours en l'autonomie, la souveraineté du Canada et en son droit de décider, en toute liberté, de la ligne de conduite à suivre dans le domaine des affaires internationales, nous approuverons pleinement le traité de l'Atlantique-Nord, non pas avec enthousiasme ni de gaieté de cœur mais avec un

sentiment profond de notre responsabilité à l'égard de nos concitoyens et de nous-mêmes. Nous le ferons non seulement afin d'assurer l'intégrité de notre territoire et notre indépendance politique mais surtout afin d'affirmer notre attachement profond aux principes chrétiens dont les nations comme les individus doivent s'inspirer, à nos croyances religieuses, à notre foi inébranlable dans la destinée éternelle de l'homme et la supériorité des valeurs spirituelles et morales sur les valeurs matérielles. Et, comme dans le Québec, nous n'avons aucune fausse honte à prier, nous prions afin que l'application intégrale du traité apporte au monde la paix, la liberté et la sécurité.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je veux, en terminant en langue française, donner mon humble appui et encourager cette louable coutume, qui semble en train de s'établir, de mettre beaucoup plus de français dans les débats de la Chambre des communes.

Je voudrais dire que c'est à tort que l'on accuse la province de Québec d'être hostile au traité de l'Atlantique-Nord ou de vouloir s'isoler, comme on dit, dans son petit coin du pays. Mes compatriotes comprennent parfaitement la situation internationale actuelle et ils ont conclu librement que le pacte apportait une garantie à leurs institutions religieuses, politiques et culturelles, à leur souveraineté et à leur autonomie. Je crois ne pas me tromper, monsieur l'Orateur, en disant que tous les Canadiens de la province de Québec, de quelque ascendance qu'ils soient, donneront leur appui unanime à ce traité.

M. Frédéric Dorion (Charlevoix-Saguenay): Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques, je veux établir bien clairement l'attitude que j'entends prendre sur cette question qui, de l'avis de tous, est probablement la plus importante qui ait été soumise à cette Chambre. Le traité de l'Atlantique-Nord comporte en effet des conséquences bien graves pour les États signataires, conséquences qui engagent l'économie du pays et la vie même de nos concitoyens, spécialement de ceux qui peuvent être appelés à servir sous les armes.

A cause de l'objectif bien connu du Kremlin, à cause du désir manifeste des communistes de répandre leurs idéologies dans le monde entier par tous les moyens possibles, à cause de leur refus de collaborer avec les autres nations à l'établissement d'une paix véritable à laquelle aspirent tous les peuples civilisés, à cause surtout du danger réel d'une agression armée subite contre un ou plusieurs pays qui ne sont pas sous le contrôle des communistes, —agression qui, peu importe où elle se produise, ne manquerait pas de s'étendre jusque